



PERMIS DE STATIONNEMENT POUR LE PARC PRUDENT-ROBERT

Vignette obligatoire du 15 avril au 31 octobre

Saint-Basile-le-Grand, le 24 mars 2021 – En conformité avec la réglementation, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite rappeler que l'obtention d'une vignette est obligatoire pour l'utilisation du stationnement municipal du parc Prudent-Robert entre le 15 avril et le 31 octobre. La vignette est offerte sans frais aux Grandbasilois et des frais de 175 \$ sont exigés pour les non-résidents. Elle permet de stationner son véhicule pour une durée journalière maximale de 12 heures consécutives, sans toutefois garantir un espace de stationnement (le principe de l'ordre d'arrivée s'applique).

Émission des vignettes en cours – Procédures à suivre

Résidents grandbasilois

Dans le but de respecter les consignes sanitaires en vigueur, les citoyens sont invités à remplir le formulaire en ligne et à le transmettre, accompagné des pièces justificatives requises (preuve de résidence, certificat d'immatriculation du véhicule à stationner et l'attestation de l'employeur confirmant l'usage exclusif d'un véhicule commercial (si applicable)), par courriel à perception@villesblg.ca. La vignette sera ensuite acheminée au citoyen par la poste. Si vous avez besoin d'assistance pour remplir le formulaire, communiquez avec le Service des finances au 450 461-8000, poste 8204.

Non-résidents

Afin d'obtenir une vignette, les non-résidents doivent obligatoirement prendre rendez-vous avec un représentant du Service des finances en téléphonant au 450 461-8000, poste 8204. Le demandeur doit également s'assurer d'avoir en sa possession toutes les pièces justificatives lors de son rendez-vous. Sur place, un montant de 175 \$ sera exigé; seuls les chèques et le paiement par carte de débit seront acceptés. Aucune transaction en argent comptant ne sera autorisée.

L'émission des vignettes est en cours. Pour en savoir davantage sur les modalités d'obtention d'une vignette et les conditions de son utilisation, consultez le site Web municipal au villesblg.ca/stationnement.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca